

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 13 AOUT 2020**

**Ordre du jour :**

- \* Approbation du dernier Conseil Municipal
- \* Attribution du marché de "mise en sécurité du village de Crozes Hermitage" phase 2, lot 1 A et B
- \* Nouvelle demande de subvention à la Région pour la confortement et l'harmonisation des sentiers sur les berges de Crozes.
- \* Devis Mme RICHARD Muriel : acquisition foncière pour le cheminement piétons
- \* Préfecture : retrait de la délibération n°14-2020 : désignation des délégués aux syndicats des Eaux de la Veane et du SIRCTOM
- \* Questions diverses

**Date de convocation** : 6 août 2020

**Présents** :

Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, ANDRE Patrick, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, LEGRAND Marielle, LIONNETON Eric, ROCHE Matthieu, PERRAULT Teddy, VENIER Jérôme, TROSSEVIN Michèle, MERLE Angélique, BONNARDEL Cécile

**Pouvoir** : Mme BUSCHE Chantal à M. ANDRE Patrick, M. DELHOME Gabriel à M. GAILLARD Jimmy

**Absente excusée** : Mme PANO Paola

**La séance est ouverte à 19H10**

Secrétaire de séance : Jimmy GAILLARD

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'attribution du lot 2 et 3 tranche optionnelle.

Approbation du dernier compte rendu

**Mise en sécurité du village de Crozes Hermitage phase 2 : attribution du marché (lot 1 A et B) Tranche ferme :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce programme et notamment le marché et les ordres de service afférents suivant :

**Lot 1 - A – EIFFAGE Génie Civil – Dauphiné Savoie – 43 Rue Gambetta – 38680 PONT EN ROYANS**

Tranche ferme : 141 715 € HT soit 170 058 € TTC

**Lot 1 - B – SARL METALIGNE – ZA de Beauregard – 45 Rue Phénix – 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE**

Tranche ferme : 81 760 € HT soit 98 112 € TTC

**La présente délibération remplace la délibération n° 42-2019 du 28 novembre 2019 - « Confortement et harmonisation des sentiers sur les berges du ruisseau de Crozes » Nouvelle demande de subvention auprès de la région Auvergne - Rhône- Alpes.**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux pour la sécurité des piétons sur les berges du ruisseau du village sont nécessaires pour un montant HT de 454 546.43 € sont éligibles les travaux préparatoires, la construction de chaussée et trottoirs, les bordures et caniveaux, et génie civil.

Afin de pouvoir réaliser les travaux de confortement et d'harmonisation des sentiers sur les berges du ruisseau de Crozes la commune décide de solliciter la région Auvergne – Rhône – Alpes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de la région Auvergne – Rhône- Alpes.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, notamment la demande de subvention.

**PRECISE** que l'estimation du projet est de 454 546.43 € HT, sont éligibles à cette demande les travaux préparatoires, la construction de chaussée et trottoirs, les bordures et caniveaux, et génie civil.

## **Devis avec Mme RICHARD pour la rédaction de l'acte administratif, Terrain MERLE-BOURILLON.**

### **Abstention de Mme MERLE Angélique.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'acquisition foncière d'une parcelle située impasse du tonneau parcelle n° A 1364 appartenant à M. et Mme MERLE-BOURILLON il est nécessaire d'établir un acte administratif. Monsieur le Maire présente le devis de Mme Muriel RICHARD, rédactrice spécialisée, d'un montant de 326 € HT soit 391.20 € TTC.

### **Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,**

**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis d'un montant de 391.20 € TTC, avec Madame Muriel RICHARD afin qu'elle rédige l'acte administratif.

## **Délégués du Conseil municipal aux Syndicats Intercommunaux – retrait de la délibération n°14-2020.**

M. le Maire fait part du courrier reçu de la préfecture le 10 juillet 2020, qui demande le retrait de la délibération n° 14 - 2020, désignant les délégués aux conseils syndicaux du Syndicat des Eaux de la Veune et du SIRCTOM.

### **Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,**

**AUTORISE** M. le Maire à procéder au retrait de la délibération.

## **Mise en sécurité du village de Crozes Hermitage phase 2 : attribution du marché (lot 2 et 3) Tranche optionnelle**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce programme et notamment le marché et les ordres de service afférents suivant :

#### **Lot 2 – Entreprise ROFFAT TP-305 Route de Bellevue 26600 MERCUROL-VEAUNES**

Tranche optionnelle : 49 364.05 € HT soit 59 236.86 € TTC

#### **Lot 3 – Entreprise RAMPA ENERGIES – Parc Industriel Rhône Vallée - BP 29 - 07250 LE POUZIN**

Tranche optionnelle : 10 838.10 € HT soit 13 005.72 € TTC

### **Questions diverses :**

- SIA : désignation de trois délégués : M. Patrick ANDRE, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Matthieu ROCHE
- Visite du commissaire enquêteur : ouverture de l'enquête publique pour le PLU. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le jeudi 3 septembre de 9h à 12h ; le mercredi 9 septembre de 13h à 16h ; le samedi 19 septembre de 13h à 16h ; lundi 5 octobre 14h à 17h.
- Moustiques tigres : compte rendu de l'ARS : la commune de Crozes Hermitage est considérée comme colonisée.
- Duo de l'Hermitage : accord de Jean-Michel MONTAGNE avec protocole sanitaire, pas d'utilisation de la salle « le millésime » (uniquement les toilettes)

**La séance est levée à 20h**

**Le Maire,  
Jean-Michel MONTAGNE**